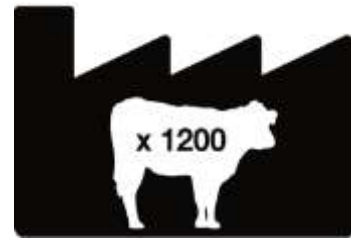




Opposition aux travaux de la ferme-usine de Coussay-les-Bois



2021/10/10

Communiqué suite à la décision du Conseil d'Etat

Le tribunal administratif de Poitiers a annulé les deux permis de construire et l'autorisation d'exploiter en 2017. En appel, la Cour de Bordeaux a reconnu les irrégularités mais a demandé des pièces complémentaires et exigé une consultation du public en 2020. À la suite de cette consultation, la préfecture a considéré que les pièces complémentaires ne lui permettaient pas de donner l'autorisation d'exploiter, mais la Cour de Bordeaux a pourtant annulé le jugement de Poitiers.

La mairie, l'association ASPECT et le ministère de la Transition Ecologique ont déposé devant le Conseil d'État un pourvoi en cassation. Finalement, le Conseil d'État a rejeté ce pourvoi.

Ainsi, alors que la préfecture de la Vienne n'a pas donné l'autorisation d'exploiter en juin 2020 et que le ministère de la Transition Écologique a publiquement conforté ce refus, les travaux de construction de la ferme-usine pourraient donc commencer.

Nous avons obtenu l'interruption des travaux commencés en 2017 en prouvant qu'ils ne respectaient pas le permis de construire et l'autorisation d'exploiter. Nous avons à nouveau obtenu l'interruption des travaux en 2020, et cette fois l'association ASPECT, l'association Vienne Nature et la mairie ont porté plainte contre des infractions. Nous attendons les suites judiciaires qui seront données aux infractions constatées.

Par ailleurs, un recours a été déposé devant le tribunal administratif de Poitiers dont le jugement n'a pas encore été rendu.

C'est la société Liot Châtelleraut, gestionnaire des usines d'aliments pour animaux, qui finance et dirige ce projet industriel. Cette ferme-usine est une menace pour l'environnement : risque de pollution de la nappe phréatique qui alimente trois communes, destruction d'une zone humide, construction dans une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique. Les taurillons seraient engraisés dans des conditions inacceptables : 1200 taurillons entassés dans des bâtiments inadaptés, avec un risque sanitaire. Aucune garantie n'est apportée sur le fonctionnement de la méthanisation et le compostage, avec le risque de reprise des odeurs comme dans la précédente activité de compostage et les incertitudes sur l'épandage.

Nous sommes décidés à utiliser tous les moyens d'action pour faire barrage à cette ferme-usine qui présente trop de dangers, et nous renforçons la surveillance du site.

Blog d'ASPECT : <http://asso-aspect.overblog.fr>

Tweet : [@Asso_Aspect](https://twitter.com/Asso_Aspect)

Blog du Collectif : <http://www.collectifcoussay.fr>

Contact : contact@collectifcoussay.fr

Dominique Brunet, co-président d'ASPECT, porte-parole du collectif : 06 71 23 80 91

François Bigot, porte-parole du collectif : 06 82 77 05 22